

Cures.

1315

Olivier de Charpentier.

"Olivier de Charpentier, recteur, frère de Rigaud, seigneur de Chavaniac ou Chavanhae". Ce nom m'est fourni par l'auteur de la "Chronologie des curés de l'Ancien Archiprêtré de Mauriac". Comme à cette époque - et ce jusqu'à la Révolution, de nombreux curés étaient originaires de la paroisse même qu'ils desservaient, on peut se demander si ce Rigaud, qualifié seigneur de Chavaniac, était le possesseur de la terre de ce nom, enclose dans la seigneurie des Bardettes et dont le nom a subsisté jusqu'à notre époque pour désigner un domaine particulier, tandis que la seigneurie a laissé son nom au village.

Le livre généalogique des Bardet que nous avons longuement étudié plus haut n'en parle point. La première mention de ce nom advient en nos actes publiés au commencement du XVIII^e siècle avec un sieur Jean du Cros, dit de S^t. Gaul et de Chavarniac qui signe aussi seigneur des Bardettes. En lui dualité de titres, comme en fait foi un acte notarié découvert par mon ami l'abbé Lausny, dans des papiers de Boisset. Deux hobereaux de nos régions étaient divisés par des questions d'intérêt. Ils résolurent un jour de vider leur querelle par une transaction à l'amiable. Pour cela ils se réunirent le 24 août 1645, au château de Brianzac, paroisse de Loupiac, celui-là même dont on voit les imposantes ruines à proximité de la station de Loupiac. L'affaire fut sérieusement examinée par leurs pairs choisis comme arbitres et séance tenante la transaction définitive fut consentie. La minute rédigée et signée par l'homme notaire royal porte la signature de Jean du Cros, seigneur de Chavarniac et des Bardettes.

Cet aperçu nous a mené un peu loin de notre parteur de 1315, M^{re} Olivier de Charentier. Que faut-il conclure? A mon avis, son frère pourrait être en 1315, seigneur de la terre de Chavarniac. Il dut la vendre peu de temps après

+

aut de Bardet qui l'englobaient dans leur seigneurie.
Cette explication me semble préférable à celle qui ferait venir
notre curé d'une des nombreuses terres, dites de Chavaniac
énumérées au Dictionnaire Historique du Cantal, toutes
fort éloignées de notre territoire.

1428.

Antoine Faure.

Nous franchissons un siècle entier
sans trouver le nom d'aucun seigneur de notre paroisse. A la
date de 1428 est mentionné Antoine Faure. C'est le Diction-
naire Historique du Cantal qui nous fournit incidemment
ce nom à l'article Salers, dans le récit d'un fait assez
important pour l'histoire de notre région.

Salers, aujourd'hui simple chef-lieu de canton pla-
cé au milieu des montagnes, célèbre surtout par ses souve-
nirs historiques, était jadis un centre fort important.
Marchands et surtout plaideurs affluaient en son sein. Le
siège du "Bailliage des Montagnes d'Auvergne" lui valait
une animation que le lieu ne connaît plus aujourd'hui.

Mais encore sa position rendait cette place sauvegarde du pays voisin. Elle était pour ainsi dire la "clef" du pays. De sa possession dépendait la région entière. Et cependant on attendit jusqu'au XV^e siècle pour s'apercevoir de la nécessité de se fortifier. A ce moment, la Haute-Auvergne venait de subir pendant un quart de siècle les courses des Anglais, des routiers et de tous les gens d'armes. Elle désirait ardemment la tranquillité. voulant donc pour enfin d'un peu de sécurité, les habitants de Salers résolurent de fortifier leur ville. Mais ils ne pourraient le faire sans autorisation du duc d'Auvergne; ils lui adressèrent donc une supplique en 1428. « Fortification du lieu de Salers convenable et très profitable chose serait pour le bien des suppliants ... et de tout le pays circonvoisin pour le retrait et conservation et sauvegarde du lieu et du voisinage le lieu est passage de gens d'armes » ... Charles de Bourbon, duc d'Auvergne, commanda à son sénéchal d'Auvergne, Jehan de Langhat, de faire une enquête. Celui-ci, en exécution de cet ordre, ouvrit une enquête de commodo et incommodo, et entendit les seigneurs du voisinage en même temps que les délégués des villes et des paroisses des environs. C'est ainsi que comparant

201

" discret homme menire Antoine Faure, prestre, curé de l'église de S^t. Martin. Montchantale, " lequel déclara comme les autres appellez, après avoir prêté serment sur les saints Evangiles, qu'il " seroit convenable, profitable et utile au pays des montagnes d'Auvergne que ledit lieu de Salem fut clos et fortifié ". Ceci se passait le 25 novembre 1428.

1447.
Géraud Négrier

J'ai découvert

ce nom dans le livre généalogique de la famille de Bunc, concernant les Bardet des Bardettes (v. plus haut).

Voici le résumé des actes où intervient notre pasteur.

30 nov. 1447. Dactet notaire. Donation faite par noble Jean Bardet, damoiseau, seigneur de Bunc, paroisse de Barrière, à Messieurs les Curé et prestres de l'église de S^t. Martin. Cantale, stipulant Messire Géraud Négrier, curé, et Pierre de Rivière, de 5 sols tournois et 2 setiers de seigle, mesure de S^t. Christophe, de cens annuel sur l'affaire de Jean d'Yffe, situé dans ledit cens de S^t. Martin. Cantale, confinant à l'affaire du Pench hyver et aux affaires des villages de

Chablat et du Bac, et ce pour 10 sols de rente pour dire annuel-
lement deux messes de Requiem, l'une du jour de S^t Michel
et l'autre le jour de S^t Benoît pour l'âme de feu Jean de
Chantal du village de la Vialle, susdite parvise de S^t Martin
C^é, et ses parents et bienfaiteurs, à charge par leur Curé
et prestres de rendre le susdit cens en cas de rachat.

5 mars 1487. Dallet notaire à S^t Christophe. Vente
consentie par noble Guillaume Bardet, Damoiseau,
à M^{rs} les Curé et prestres de l'église paroissiale de S^t Martin
Cantale, stipulant M^{re} Gerand Négrier, curé, et Pierre de
la Rivière vicar, moyennant six écus valant chacun
27 livres 6 deniers de la rente d'un setier froment,
mesure de S^t Christophe, et trois sols tournois avec pou-
voir de gager par un sergent dudit Damoiseau, à prendre
sur un tenement appelé de Lagane situé dans les ap-
partenances du village de Lagane confrontant avec
les offrais des villages de Vézénos¹⁾, Donnal et l'eau de
Maronne, et sur Pierre Lagane dit Barbadoye, te-
nancier.

1487. 15 juin. Dallet notaire. Vente consentie par

1) ou donnait autrefois ce nom à une portion du village de Farges,
la même sans doute qu'on appela en 1700 la liberté, c'est à dire,
un groupe de maisons entre le hant Farges et Lagane haute.

le même Bardet à MM. les Curés, prêtres et Doyens de
l'église St. Martin C^s, présents M^{re} Gerard Négrier, curé, et Mes-
sires Pierre de la Rivière, Pierre Vaynac, Antoine Lavafet
Jean Pagès femme, moyennant 12 écus, du cens annuel
de 7 sols tournois et 2 setiers de seigle, avec droit de gage
sur les affaires et possessions que tient Jean Longuet, du village
de Domal, duquel cens led Longuet fit en même temps
reconnaissance auxd prêtres.

Onze ans plus tard, Messire Négrier était encore curé de
St. Martin. C^s car le sursdit Longuet se décida à lui consentir
une reconnaissance sur une partie de son domaine.

1529.

Antoine Delmas.

C'est encore à la mê-

me tenure quo se suivit le nom de ce nouveau fateur.

23 avril 1529. Variante notaire. Vente consentie par Pierre
Rivet, du village de la Chaze, paroisse de St. Aman, (St. Chamant)
à Messire Antoine Delmas, curé de St. Martin. C^s, d'un fief ap-
pelle' des Angles, situé dans les appartenances du village de
Domal, de la contenance d'une aune, moyennant 36 livres.

1566.

Antoine Lafon.

Je dois la reconnaître.

ce de ce nom et des détails que je vais donner à un acte
découvert par le Chanoine Bouyson de 1^{re} Illide. Le do-
cument est doublement important, parce qu'il donne
en même temps qu'un curieux aperçu sur les habi-
tudes de l'époque le nom du premier prieur de 1^{re}
Julien de Eyron arrivé jusqu'à nous.

Donc le 3 décembre 1566, M^{re} Antoine Demiche
prieur de 1^{re} Julien. l^y. l^y et de 1^{re} Martin Chouatal, et M^{re}.
Antoine Lafon, prieur et curé dudit lieu se rendirent à
1^{re} Martin. Valmoult et là, dans la "boutique" du notaire
du lieu, firent reconnaissance de droits du seigneur de
Buse sur l'église et un patron y poissant. J'ai donné
l'acte à l'occasion du prieur Demiche.

Ce pasteur était originaire de la paroisse,
du village du Mouth. C'est le début d'une longue série.

1594.

Jehan Pagis.

Aussi originaire du
Mont, village de la paroisse. En cette même année 1594,
se trouvaient deux actes signés de lui. Le premier est le con-
trat de mariage de Jehan Del rieu et Jehanne de Pa-
rien. Le deuxième est un testament. A l'attestation des
dernières volontés de Gervais Lafon, laboureur de Chablat,
assisté notaire parleur et un pâtre. communaliste du villa-
ge, Antoine Vaynax.

1595-1620

Antoine Delrien.

Il était originaire des
Treize-Bents, village aujourd'hui disparu. Dès 1595, les minu-
tes de M^r Lascombes, notaire à St Illide, nous le montrent
assurant à de nombreux actes. Ainsi le 20 oct. "Accord par
Meire Antoine Del rieu, pâtre et vicaire du lieu et paroisse
de St Martin, faisant son lui et Durand Del rieu son
frère, enfants à feu Antoine Delrien, notaire, quand vivant,
du village des Treize-Bents, d'une part - et Durand Nogués

de Chantal-Lavialle

1596. 18 février. Mariage de Durand Del Rien, fils à feu Antoine, Hôte du village des Treize. Ventr et frère de Menice Antoine del rien. prêtre et vicaire de St. Martin Chantelais

1610. Mariage de sa sœur, Helips Del rien. Avec le porteur si. gment le prieur Issoulier et deux prêtres de Saint. Martin M^{re} Durand Lafon et Pierre Chanet.

1614. Ligne au titre clérical de Jehan Pagis du Mont.

1615. Vente du Bois grand de la Baronne par noble Guy de Bure. seigneur de St. Martin à G. Lafon de Soulages. 86 ^{liv.}

1617. Contrat de mariage de deux frères Caussin, neveux de Gérard Caussin, curé de Loupiac et originaire de Targes, qui épousent deux sœurs Gineste.

1618. Ligne avec Issoulier une quittance à deux fermiers des revenus du prieuré.

1620, mai. Contrat de mariage de Guinod Versey, dit Cabanerie, du Mont, avec Huguetta Vaynac de la Corne. rue de Chablat.

Aprogemere

1620

Pierre Chanet

L'acte d'opposition à la

prise de possession par M^{re} Malzieu, prêtre d'Aurillac, du vicen-
re 1^{er} Julien est signé : Pierre Chanet, prêtre et vicaire dudit
1^{er} Marton. De ce nouveau prêtre nous savons seulement
qu'il était originaire de Donnal, village de la paroisse.

1649.

Jehan Parieu.

Fils de Gerault et de

Marie Rignault, petit-neveu de l'ancien pasteur Antoine
Delrieu, et comme lui originaire du village des Treize-
Vents. Son titre clérical fut constitué par sa mère le 30
mars 1609 par devant M^{re} Lascombes, de 1^{er} M^{re} de. A cette
date sa sœur Guyotte épousa Antoine Daugeul, d'Auzer-
vals puis 1^{er} Chamant. Le Daugeul fut son hôte. Nous
venons en 1652 la réclamation de M^{re} d'Estaing à son
suj.
Appogemere

Messire Jehan Barieu recut en cette même an-
née 1649 l'envoyé de l'évêque pour la "tournee pastorale de
confirmation". C'est le premier exemple de visite épiscopale que
j'ai pu trouver aux Archives de Clermont (Fonds de l'évêché. liasse 6).

"Visite de S^r. Martin Montchantelesse par M^{re}. Jehan de Mel-
lesand, évêque d'Aulonne, suffragant de M^{re}. l'évêque de Clermont.
" Tout est en état convenable, sauf 1. le pavé de l'église qui
" a besoin d'être refait. 2. le balustré du chœur pour former
" le balustré du ~~chœur~~ sanctuaire qui doit être remplacé.
" Bonne vie et mœurs du Curé et prêtres. Filieux sans un,
" Jean Miche. (L'accusation qui on porte contre lui est ma-
nifestement fautive que le visiteur ne dit rien: "nihil addit".

1652

Jehan Lafon.

J'ignore la date de la mort de son prédécesseur et aussi la date de son entrée en fonction. Mais c'est lui qui reçut le 13 juillet 1652 la visite de M^{gr} d'Estaing, évêque de Clermont. Le proc. verbal de cette visite est pour nous très précieux.

(Archives de Clermont. F. Fonds de l'évêché. Visites pastorales.)

Après les cérémonies d'usage, M^{gr} fait les observations suivantes :

Le ciboire de "l'ayton" est jugé non convenable et sera changé promptement en un d'argent aux dépens des paroissiens "selon les offes qui nous ont été faites par le corps commun". Le porte. Dieu devra être au moins en cuivre doré.

Il note à propos des reliques : "un paquet avec inscription : ex ligno sanctæ Crucis, et suis sept foli paquets : De s^{ts} Blasio martyre - Beati Adriani martyris - de digito Beati Jacobi Apostoli, de onibus sancti Marci, de Lapidibus minis contra Beatum Stephanum, de onibus sanctorum incognitorum". Sur son ordre, lesdites reliques ne seront plus mises dans le soleil visoire, mais aux dépens de "la luminaiere" sera fait un reliquaire dans lequel les reliques seront

+
—
conservées. L'église possède encore : un calice d'argent et 2
d'étain - une croix de bois couverte de lames d'argent pour
faire les processions - une autre croix de cuivre émaillée.
deux images de S^t. Martin et de S^t. Julien - La table de l'an-
tel est en marbre : "la tradition est qu'il est consacré, l'é-
glise aussi, la dédicace se fait le 11 novembre". Il n'y a
pas d'ornements qui appartiennent à l'église, mais chacun
des prêtres a les siens - La lampe brûle incessamment de-
vant le S^t. Sacrement, selon l'attestation du vicaire, des
prêtres et des habitants.

"A côté droit, en sortant, se trouve l'autel de S^t. Blaise ;
sur cet autel il y a une représentation étrange du jugement
dernier ; dans trois mois à sa place il y en aura une au-
tre représentant S^t. Blaise, aux côtés de la Vierge.
Du côté de S^t. Etienne, il y a aussi l'image de N. Dame de
Pitié, la prière du Rosaire y a été établie par les sœurs
Dominicaines du Cœur de Notre-Dame. "Sur la table
dud autel y avoit la moitié d'un portatif sur lequel
on célébroit la messe - on ne le fera pas dorénavant. L'an-
tre chapelle est du Rosaire "qui on nous a dit appar-
tenir à notre Jean de Turenne, seigneur dud S^t. Martin,
la tradition est qu'il est consacré. L'évêque ordonne

qui on retire de cette chapelle " de la vue du temple " un ta-
bleau de St^e Catherine. Le seigneur de Choramias de Bardet
ties avait le tombeau de ses ancêtres au pied de cet autel.
Il offre de faire faire à ses frais un nouveau tableau de
St^e Catherine " mieux étudié que le premier ".

De l'église on passe au cimetière où la paroisse de
va faire faire une porte " pour que le bétail n'y suive
pas pénétrer ".

Au clocher trois cloches.

Deux confessionnaux, un dans la nef, l'autre à la
tribune.

Beaucoup de renages : bailes et baileuses s'engagent
à se confesser et à communier aux principales fêtes et à
la fête du saint au renage duquel ils sont inscrits.

Les registres de catholicité manquent en partie, res-
tés en la possession du précédent curé Jean Parieu qui
avait promis de les rendre.

Le vicaire a reconnu qu'il ne prêchait point : " Nous
a dit que les J^{rs} Cordeliers de St^e Troph^e lui donnaient
quelques prédications durant l'année ". L'évêque lui
ordonne à lui ou à tout autre qui fera les fonctions
curiales de faire le catéchisme familièrement par

demander et par réponses les fêtes et les dimanches".
"A dit ny avoir autre chapelle ny oratoire dans ladite
paroisse que celle de S^r Julien qui a été autrefois église
paroissiale où lesd vicaires et prestres vont quelquefois
dire la messe", et n'y avoir aucun monastere, hôpital
maladrerie.

Le Curé reconnait n'avoir pas publié le décret de
la session 24 du Concile de Trente, il devra le faire tous
les dimanches suivants

Il y a environ 400 communicants. Les fidèles sont
amides à la fréquentation des offices; pas d'abstentions
aux sâques dernières. Pas d'enfant sans baptême.

Pas de maître, ni de maîtresse d'école.

Le curé est Jean Lafon. est curé de S^r Martin
depuis quelque temps. Les pères sont: Jean Berniche,
Guillaume Verrin et Jean Rivière. L'héritier (Dauze-
rel) du défunt curé Parieu est en possession d'une
liève et des registres, il rendra promptement le tout,
sinon il devra se présenter en justice.

Louys Dellemont Lafon. Bessin.

Aprogemere

1668 (?) - 1675
Jean Malrus.

Ce pasteur de St-Martin

était certainement en fonction antérieurement à l'époque que nous lui assignons ici. Mais comme je ne possède pas la date certaine de sa nomination ou de son installation, je dois m'en tenir exclusivement aux dates fournies par les actes découverts au cours de mes recherches. Le premier document certain qui le concerne est de l'an 1668. A cette date, 15 août 1668, il accepte le remboursement du principal d'une fondation faite en 1646 par Pierre Veynac, le gendre de celui-ci. Delbos de Bene, paie la somme de 60 livres chez Baneyrie notaire en présence de Messires Jean Malrus, curé, Jean Lafon, Jean Demiche, Guilbrume Versen et Pierre Rivière, tous prêtres et desserviteurs de ladite église et communauté de St-Martin. La somme est aussitôt rempoyée sur Pierre Versen de Chablat, lequel se trouve subrogé au sieur Delbos à l'égard desdits prêtres. ¹¹⁾

En 1675, Jean Malrus est mentionné comme résident quataire dans le procès-verbal d'installation de son successeur.

(1) 1671 - Il fait refaire le pavé de l'église - l'acte mentionne la ligne de Pierre de Talle du milieu des Jari, partant du chœur allant à l'endroit où l'on voit le "banc de la Vierge" - ou ex. celle de la réparation la chapelle N. Dame et le dessous du banc de M. du Bas. Les habitants s'engagent à fournir matériaux et à les porter à pied d'œuvre. En 1672, le maître-maçon donne un den combatant qui il a été exactement payé.

1675 - 1702.

Raymond Merelle.

Prêtre du diocèse de

Tulle. Il fut installé le 10 avril 1675, devant Rueyres, notaire, qui lui lut l'acte de résignation du précédent curé. Ici nous sommes en pays plus connu et des documents plus nombreux éclaircissent notre route.

Ainsi nous savons par l'enquête de M^{re} Lacombe en 1700, que le nouveau pasteur habitait à Chablat. Donc il n'y avait pas de presbytère à St. Martin. Et M^{re} Merelle serait-il originaire de notre paroisse ? Le nom est pourtant inconnu ici à cette époque.

Le premier acte important concernant ce pasteur est une délibération du corps commun de St. Martin. P^{re} à propos de l'adjudication des réparations à l'église. C'est en 1676. On a unanimement reconnu que le chœur était en déplorable état. Une sacristie aussi était indispensable. Comme on a quelques fonds disponibles placés chez un notable de Miche, l'emploi immédiat est décidé, la police jurée avec un maître-maçon. Nous savons par ce qui a été dit plus haut à propos des friens, que le soin de cette partie de l'église

qu'on va ainsi réparer, incombant au possesseur du bénéfice, donc au prieur. Il cependant il n'est pas question de lui dans la police. On ne mentionne même pas le recours à garder contre lui lors de l'établissement des comptes. C'est au moins curieux, à une époque où il était d'usage courant de s'assigner devant quelque juge, seigneurial, baillival ou prévôtal. A St Martin, on devait avoir abandonné tout espoir d'amener le prieur à un état raisonnable.

Un deuxième acte authentique ce prieur : il est fait à Pleaut chez le notaire Delolo, en 1688. Un sieur Jean Charrier de Pleaut avait épousé Anne Demiche, laquelle était très probablement originaire de St Martin Cantale, où ce nom était très répandu. Une meilleure preuve de son origine de la paroisse, c'est la présence à l'acte notarié de Messire Merelle, curé de St Martin. Charrier avait hérité de son épouse des revenus séculiers, mais aussi de quelques charges en fondations pieuses. L'une de celles-ci était due à l'église de Rayzades, en Limousin. Charrier "oublia" pendant quelques années de solder les revenus échus. Le curé de Rayzades, Jean Martin Sauliac, frustré dans sa légitime créance, jusqu'à ce qu'il avait acquitté les fondations, réclama fortement et menaça, en cas de non-remboursement, d'hypothéquer les biens

du mauvais payeur. Charrier comprut qu'il fallait s'exécuter. Il convoqua donc à Pleaux et son créancier, et M^{re} Merelle qui se fit accompagner de M^{re} Jacques Filiol, prêtre et avocat à Pleaux. Il demanda et obtint, sans doute par l'entremise de l'avocat, une transaction: le débiteur donne des droits à M^{re} Sauliac sur un jardin sis à Pleaux; le revenu du jardinet éteindra la dette en même temps qu'il permettra au sieur curé de continuer la fondation des messes "avec diacre et sub. diacre".

Mais l'acte le plus important que nous connaissions à l'actif de M^{re} Merelle, c'est la conclusion heureuse, après l'enquête toleunelle du minime Lacombe que nous avons donnée tout au long, du différend entre les paroissiens et le sieur Dehor au sujet du second vicar (c.à.d. vicar). Conformément aux vœux de la population, il obtint le rétablissement de cet auxiliaire alors indispensable et nous le voyons désormais exercer conjointement avec lui, M^{re} Mourguye, le saint ministre.

C'est justement au lendemain du rétablissement du vicar que débute nos registres de catholicité. Désormais nous aurons des documents sûrs pour connaître noms et dates des curés qui se succèdent ici.

M^{re} Raymond Mirelle recut en 1700 la visite de M^{gr}
François évêque de Clermont en tournée de confirma-
tion. J'ai retrouvé aux Archives de Clermont. 4^e le procès verbal
de cette visite. Il y a beaucoup moins de détails que dans ce-
lui de 1652, mais il est tout de même important pour nous.

" Nous avons trouvé le 1^{er} sacrement, dit le rédacteur,
" dans un tabernacle en bois doré et dans un ciboire d'argent;
" en avons vu un autre petit pour le porter aux malades, un so-
" leil sans pied, qu'on met sur un pied de bois pour l'exposer.

" Nous a dit led curé renouveler les saintes hosties de 12 en
" 12 jours, la lampe n'est allumée que les dimanches et fêtes,
" Ordonnons qu'elle soit toujours allumée, et que, pour cet effet,
" attendu qu'il n'y a point de ressources à la fabrique, il
" doit faire une ou plusieurs quêtes dans la paroisse, par
" quelque personne de probité choisie par le curé auquel en-
" joignons de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance.

" L'évêque ordonne construction d'une piscine auprès
" du baptistaire à la hauteur d'icelui aux frais des habitants.

" Reliques. Nous avons trouvé les 1^{res} Reliques dans un reli-
" quaire en forme de visoire distinguées en 5 paquets. Dans le 1^{er}
" premier il y a un fragment d'os avec cette inscription: de
" digito s^{ti} Jacobi Apostoli - dans le 2^e deux fragments d'os et
" l'inscription: de s^{to} Joanne - dans le 3^e plusieurs fragments

+
" d'os et ces inscriptions, 1^{re} Adrien, 1^{re} Blaise. li 1^{re} Blaise. s. un
" morceau d'étoffe ou de toile et cette inscription : De tunica Do-
" mini nostri. ordonnons au curé de renouveler les envelop-
" pes des reliques dans un mois.

" Nous trouvés deux autels consacrés et assez bien or-
" nés, une chapelle en bon état et ny avoit ny image ny
" tableau quy ne soit décent.

" Nous trouvés le chœur voûté, la nef à charpente
" et lambrisée en partie, le paré de la nef et le couvert
" tant de la nef que du chœur et du clocher qui est
" sur iceulx en mauvais état, le clocher meublé de 3
" cloches dont la plus petite est cassée. ordonnons que
" le lambris de la nef sera achevé, paré et couvert répa-
" ré, dans six mois. aux frais des habitants, le couvert
" du chœur et du clocher aux frais du gros Décimateur,
" et sera notre présente ordonnance lue au prône.

" Point de hône. 1 chaire. 2 confessionnaux, point
" de sacristie. Point d'inventaire des vases sacrés, ornements
" linge et biens de l'église. faire dans un mois un inven-
" taire que le curé signera et fera signer par les principaux
" habitants. Point d'inventaire des livres de l'église qui
" sont conservés dans un coffre placé dans l'église : on en
" fera un qui on mettra dans le coffre.

" Pas de presbytère. cimetière en bon état. Dans un
" an enjoignons qu'il sera fait un presbytère. enjoignons

+
" au curé de se présenter devant M. l'intendant pour obtenir per-
" mission d'imposer les sommes nécessaires. d'ici cette ordonnance.
" ce trois dimanches consécutifs.

" Point d'indulgence. Confusion du Posaire sans revenu.
" le curé s'appelle Raymond Merelle, jouit de la somme de 300^l
" pour sa portion congrue, n'a point d'autres bénéfices. le pieux
" de la paroisse est le gros décimateur.

" Les curé préche dans son église. a 532 communicants
" le peuple est assidu aux offices, tous font leurs sâques. le
" cabaretier ne donne point à boire pendant les offices.

" La messe de paroisse est dite à heure réglée. Il y a en-
" viron 40 messes fondées, pour cela 40 livres de revenu. Point de
" tableau des fondations, en sera fait un dans un mois.

" Il n'y a point d'autre prêtre que le curé, n'a pas
" assisté au dernier synode, est assidu aux conférences.

" Pas de maître ni de maîtresse d'école. Il y a une
" sage-femme instruite.

" Pas de scandale.

" La fabrique n'a pas d'autre ressource que le renage
" et les bienfaits du peuple. point de marguilliers actuellement
" et y en aura un dans un mois qui sera nommé par
" les consuls et les principaux habitants. Quant aux comp-
" tes des anciens marguilliers ils seront soumis au vénér-
" ble curé de Loupiae qui les examinera

" Point d'établissement de charité.

" Il n'y a qu'une ancienne chapelle
" appelée St. Julien des fons.

+ François, évêque de Clermont
Merelle curé.

Cette visite se faisait en août 1700. Or nous avons vu, à propos du sieur Delzor et de l'enquête de Messire Lacombe que l'accommodement eut lieu en octobre de cette même année. L'évêque avait sans doute attendu la visite personnelle sur les lieux pour porter sa décision définitive. Il fut se convaincre de visu de la nécessité d'un vicaire pour aider le curé d'abord, et ensuite mettre un peu d'ordre dans cette paroisse vraiment négligée.

Messire Merelle exerça son ministère ici jusqu'à la fin de ses jours. Le 3 août 1702, il rédige et signe l'acte de mariage de Jeanne Brun, du Puy de Malieu avec un sieur Bancharel, de Bournazel, village de St-Martin. Valmeroux. Le 19, il succombe à la tâche. Et le 20, ses obsèques ont lieu, présidées par son vicaire seul. Celui-ci mentionne simplement le fait sans un mot de louange pour son curé, sans indication du lieu de sépulture et il signe avec deux laïques du lieu, La-goutte et Delehan.

Aprogemere

+

221

1702. 1740
Jean Domal.

J'ai recours aux min-
tes Delalo de Pleaut sa présentation par le sieur Delzor :

" L'an mil sept cent deux et le 23 août avant midy à
Pleaut pardevant le notaire royal apostolique soubrigné et té-
moins cy. après nommés fut présent M^{re} Jean Delzors prêtre doc-
teur en théologie, chapelain de notre dame de portes à S^t Ju-
lien del boy diocèse de Tulle et sieur de S^t Julien Le. poulx
et de ses annexes de S^t Martin. mont. chantalés et Notre Dame
de Jou, habitant au village de Lecou paroisse dudit S^t Julien, tra-
pation nominatueur et présentateur de la Vicairie perpétuelle
dudit S^t Martin Mont. chantalés dans le diocèse de Clermont,
lequel en lad^e qualité de gré et volonté a nommé et présen-
té, présente et nomme par ces présentes A M^{re} l'illustissime
et Révérendissime évesque de Clermont ou MM. les Vicaires
généraux M^{re} Jean Domal prêtre et Curé de S^t Raphaël
de Coly diocèse de Sarlat pour Vicaire perpétuel de lad^e cure
de S^t Martin Mont Chantalés auquel led^e S^t Delzor prie et
requiert humblement led^e seigneur évesque collateur de
lad^e Vicairie perpétuelle de vouloir donner et accorder tou-
tes lettres de provision, institution et collation requises et

nécessaires pour pourvoir par led sieur Domal des honneurs, frais
revenus et émolumens de lad cure vacante par
le décès de M^{re} Raymond Meselle dernier titulaire et sai-
sible possesseur d'icelle, Tout ainsi et de même que ledit
s^r Meselle en a jouy, jurant et affirmant led s^r Delzor
qu'il n'est intervenu ny interviendra en la présente nomi-
nation et présentation aucun dol fraude symonie ny au-
tre acte illicite, car ainsi la voult fait en sciences de
Delzor prieur. A. Fabre. J. Verdier. Delors n^{re}.

Mesire Domal abandonnant donc l'acu-
re de s^r Raphaël du diocèse de Tarlat pour celle de saint
Martin Cantalès. La raison en est simple: il devenait ainsi
le pasteur de sa paroisse natale. La famille était, en effet,
originnaire du village de Domal.

L'étymologie du nom de ce village me fut ré-
vélée par une vieille charte de la baronnie de s^r Christo-
phe, du X^e siècle, et elle est fort juste: domal, domus alta,
maison élevée, c'est à dire placée sur un point culminant.
C'est bien le cas du logis à tourelle qui couronne le mon-
ticule sur lequel est bâti le village de Domal. Pour y ac-
ceder du chemin de s^r Martin, il faut gravir la rude pen-
te du Pré-Grand. Et, une fois le sommet atteint, on a
une vue très étendue sur les monts et la plaine. La "do-
mus alta" fut jadis le siège d'une seigneurie, et son maître
seignait fièrement "seigneur de Domal".

La famille Domal était originaire de ce village
et y habitait probablement la maison "élevée". Elle était

excellente au point de vue religieux : elle fournit à l'Église
plusieurs sujets, notamment à l'époque qui nous occupe. Tan-
dis que Jean était curé de St-Martin, un de ses frères, exerce-
rait le saint ministère à Laval en Limousin ; un autre
faisait partie de la communauté des prêtres de notre pa-
roisse. Tous les deux se retiraient à la maison paternelle et
y moururent fort âgés. La mention du registre de catho-
licité, plus explicite que pour M^{re} Merelle, nous apprend qu'ils
furent inhumés dans le sanctuaire de l'église paroissiale.

Cette famille a totalement disparu aujourd'hui.

Durant son long pectorat de trente-huit ans,
M^{re} Domol assiste à plusieurs changements de prêtres.
Le 8 juillet 1706, il est présent à l'installation du suc-
cesseur de Delzor, Simon Durand ; il voit la nomi-
nation, l'installation et la résignation de Etienne Javard ;
en 1711, il reçoit son nouveau maître, Jean de Thérme,
sieur de Pienetallade. Le 6 juin 1717, nous le voyons
mentionné comme assistant à la prise de possession
de la cure de St-Christophe par M^{re} Sieu Pomeyrol.

Le 3 juin 1727, il assiste à une première vi-
site pastorale de l'évêque de Clermont : J. B. —

Il faut noter le procès-verbal toujours instructif pour
l'histoire d'une paroisse.

1. Ciboire, petit ciboire et soleil vidoire non en état sa-
tisfaisant. dans 6 mois seront réparés aux frais de la
cimetière.

2. Horties sont renouvelées tous les 15 jours, mais la lam-
pe n'est pas toujours allumée faute de fonds.

3. Fonti baptismaux et vases sacrés en bon état.
4. Mêmes reliques que lors du dernier synode.
5. Nous avons trouvé trois autels, le maître autel y compris, lequel avec celui de Notre Dame sont consacrés en entier et le troisième est interdit, interdit que nous confirmons jusqu'à ce qu'il sera mis en état décent.
6. Nous avons trouvé le sanctuaire et le chœur voûtés et l'on travaille actuellement à couvrir et lambriser la nef. le surplus en bon état.
7. Nous avons trouvé une sacristie lambrisée où nous avons vu deux calices d'argent avec leurs patènes, et les ornements nécessaires pour la célébration des divins mystères. par le procès verbal de la dernière visite pastorale. exhibé le registre des actes sur lequel l'évêque a fait q. s. observations.
8. Cimetière en bon état.
9. Ni indulgence, ni confession. quelques renages qui n'ont d'autres fonds que la libéralité des fidèles, lesquels fonds sont employés au luminaire et à la décoration d'autels.
10. Grand messe du dimanche à heure réglée. Cui acquitte son semaine 2 messes de fondation.
11. Nulle fabrique ni fonds pour en établir.
12. Nous a dit led. curé ny avoir d'autre prêtre que son vicaire qui se nomme Joachim Barriac prêtre de ce diocèse qui nous a exhibé des lettres de régime et n'avoir pas assisté au dernier synode et assister aux confessions.
13. Ni chapelle, ni oratoires.
14. Ser d'établissement de charité.
15. Pas de presbytère. le curé est logé aux frais des paroissiens.

Aprogemere

16. le curé s'appelle Jean Domal, n'a d'autre bénéfice que la cure qui est à la nomination du seigneur dudit lieu. Portion congrue : 400 livres, pour lui et son vicaire qui lui est payée par led seigneur comme décimateur.

17. le curé réside. fait les instructions ordinaires, personne n'est mort sans sacrements par sa faute. Vacatib durante tunc tibus mensibus consecutus in seminario Thiersensi ad pietatis officia ut recuperet animum clericalem, sub pena interdicti.

18. led curé a dit y avois environ 500 communions aux amides aux divins offices, avois tout satisfait au devon pascal et satisfait lui-même au temple dudit article.

19. Pas de maître d'école. 11 age femme instruite.

20. Pas de personne scandaleuse, ni mariage illégal, ni divorce.

21. Les habitants consultés n'ont rien à ajouter.

+ J. B. évêque de Clermont
Domal, curé de St Martin.

A lire attentivement les divers points de ce procès-verbal on sent que la paroisse est bien d'avoir gagné depuis la dernière visite. L'amiduité aux offices n'est pas affirmée catégoriquement comme autrefois. On a commencé les réparations de l'église suite à l'annonce de la tournée. On n'a point obéi à l'injonction épiscopale pour le luminai- re du 1^{er} sacrement, pour les reliques, pour le baptême.

L'évêque revient en 1735 et les procès-verbal mentionne les mêmes points faibles.

Un point spécial à retenir. Le proc. verbal mentionne l'existence de 4 autels dont 1 de St Antoine. Je me demande vraiment où il pouvait être placé. L'église dépend d'y célébrer parce que les tableaux en sont en mauvais état. Le maître autel lui-même laisse fort à désirer. Tabernacle et canon sont en mauvais état. "Ordonnons confection d'un retable et placement d'un tableau convenable aux dépens des gros décimateurs". Les vases sacrés eux-mêmes laissent à désirer. Mais il y a cette fois un reliquaire en cuivre pour contenir les reliques.

Le maître d'école n'existe pas encore à St Martin. On n'avait point l'air de s'occuper de l'instruction publique ici; et pourtant consulté les actes de l'époque, registres de catholicité, actes notariaux, les signatures sont nombreuses. Quelqu'un devait suppléer au manque de maître. Qui? peut-être le vicaire, comme la chose était pratiquée en beaucoup d'endroits. Mais nous aimerions avoir une mention de ce fait au proc. verbal synodal.

Même domal mourut à St Martin le 25 avril 1740. La mention des registres paroissiaux, quoique peu explicite, est cependant moins laconique que celle ~~mention~~ rappelée plus haut pour M^{re} Morelle. "Le 25 du surdit mois d'avril est décidé de cette vie Messire Jean domal, prêtre et curé de cette paroisse, âgé de 70 ans, 7 mois et quelques jours; il a été enseveli au cœur de l'église paroissiale du présent lieu de St Martin le 26 du présent mois en

présence et assistance de Messire François Coudene, prêtre du lieu de Besse, et de Messire Durand Crozat, prêtre et curé de S^t. Chamant."

Cette note est de la main de M^{re} Barriac vicaire. P. était là un membre de la famille de ce nom sise au bourg de S^t. Martin. L'enquête de 1700 la mentionne comme une des deux familles habitant le bourg et certains documents l'anoblissent. Guy Joachim, dont il est ici question, fut longtemps vicaire à S^t. Martin et mourut à la fin du siècle au sein de sa famille. Il jouissait dans toute la paroisse d'un grand crédit, ce qui lui valait d'être souvent choisi comme arbitre, même dans des cas fort épineux. J'en connais plusieurs exemples, un notamment où il ne craint pas de se prononcer contre le chef d'une puissante famille coupable d'une faute contre l'honneur: il l'oblige par un acte signé à des réparations pécuniaires importantes.

A la mort de M^{re} Domal, Guy Joachim Barriac rédige donc l'acte du registre, mais s'efface lui-même. Il réserve la présidence des obsèques à deux cousins voisins. Ainsi le voulaient les bonnes relations de voisinage, la bienséance et l'honneur dû au défunt.

1740 - 1754.

Pierre Crozat.

Pierre Crozat, chanoine de la collégiale de St Chamant, succéda à M^{re} Jean Domal. Ce titre honorifique risquerait de nous égarer si nous ne donnions un mot d'explication.

La petite paroisse de St Chamant, distante d'ici de 10 kilomètres environ, que rien ne distingue aujourd'hui des paroisses ses voisines, sinon sa récente et cependant splendide église et son moins récent castel, fut jadis le centre d'un groupement spécial qui eut son heure de grandeur.

Le possesseur du marquisat de St Chamant était, à la fin du XV^e siècle, la famille de Balzac. En 1480, Robert de Balzac fonda, tout à côté de son château, une église collégiale, desservie par six chanoines et un doyen. Le souverain Pontife Sixte IV approuva la fondation et ajouta lui-même aux riches revenus donnés par le fondateur. Le Curé de St Chamant était le subordonné du prieur qui lui fournissait un traitement. Cette charge de prieur des chanoines était un vrai titre,

honorifique et utile. Elle fut remplie par de grands noms, notamment par des dignitaires de Pleaux. Le titre de simple chanoine de 1^{re} Chamant était lui-même très envié.

Notre nouveau pasteur était investi de cette dignité, tandis que son frère, Durand, était curé de la paroisse elle-même de 1^{re} Chamant. Un troisième frère était, à la même époque, archiprêtre de la cathédrale de 1^{re} Flour et vicaire général. A ce titre il envoya un jour à son frère, curé de 1^{re} Martin, une dispense de mariage que j'ai retrouvée aux registres paroissiaux. Pourquoi M^{re} Siene quitta-t-il la lucrative et honorifique situation de chanoine de 1^{re} Chamant pour la modeste cure de 1^{re} Martin? Pour se rapprocher du berceau de sa famille, le moulin de Crozat, si à la limite de séparation des deux paroisses de 1^{re} Martin et de 1^{re} Christophe, à cheval sur la Maronne. Il fut installé le 22 décembre 1740, devant l'apôtre notaire.

Je ne puis noter de lui aucun fait saillant. Je sais seulement que, durant 14 ans, il exerça un ministère très actif. Il mourut fin août 1754. Le 7 de ce même mois, il unit encore deux époux, et rédige l'acte au registre où il signe toujours solennellement: Crozat chanoine curé. Mais se sentant malade, il gagna

la maison paternelle, le moulin, où le curé de St Chamant
l'avait déjà devancé pour se préparer à la mort dans la
nuit. C'est lui qui mourut le 29 août.

" L'an 1754 et le 30^e jour du mois d'août, a
été enterré dans l'église de St Martin Cantale, Messire
Pierre Crozat, curé de la présente église, âgé d'environ
64 ans, mort le jour d'hier à 6 heures du matin,
dans la maison paternelle, au village de Crozat, pa-
roisse de St Christophe, de ce diocèse, comme nous l'ont
assuré Messires Durand Crozat, ancien curé de St
Chamant et Jacques Faure, vicaire de St Christophe,
qui l'ont vu mourir, et ont assisté à sa sépulture
et ont signé avec nous le présent acte.

St. Crozat, ancien curé de St Chamant.

Lescure, curé de St Christophe

Faure, vicaire de St Christophe.



1754 - 1773.

Pierre Chablat.

Comme beaucoup de ses prédécesseurs, le nouveau pasteur était originaire de la Jarvine, du village qui porte encore ce même nom. Comme un de ses prédécesseurs, M^{re} Dornal, il exerçait le saint ministère dans un autre diocèse, il était curé de Baumerille dans la Marne. Comme lui encore, il quitta allègrement ses ouailles pour regagner le pays natal et occuper la cure de S^t Martin Cantalès. Il y fut nommé, évidemment sur sa demande, le 30 août 1754, par le sieur de Therme. Cette nomination ou plutôt cette présentation à l'évêque pour obtenir la nomination, faite le jour même des obsèques du prédécesseur indique des usages et des conventions que nous ignorons aujourd'hui. A cette époque où les relations étaient plutôt difficiles, les communications lentes, le postulant ne pouvait pas être averti matériellement en si peu de temps de la vacance du poste. La chose était donc préparée, prévue, concertée. L'installation suivit de près cette rapide nomination. Elle eut lieu le 12 septembre

—
+
suivant, sous la présidence de Messire François Lescure, curé
de St. Christophe, en présence de deux notaires, Faucher et Bergogne.

Depuis l'acte de 1700, les vicaires se succédaient à St.
Martin régulièrement et quelquefois rapidement. C'eserait
une longue liste à fournir que de les mentionner. Pourtant
je dois signaler ici la présence de l'un d'eux à cause d'une
notoriété spéciale. Il s'agit de Guillaume Brondy de Cham-
senne. J'ai donné dans un journal local sa biographie
aussi complète que possible et je la reproduirai à la fin de ces
notes. Je veut seulement dire ici que ce vicaire mourut
durant la Révolution martyr de sa foi sur le ponton de
l'île d' Aix. Nous le verrons bientôt peut être honoré com-
me saint martyr, puisqu'on a introduit en cour de Ro-
me la cause de ces vénérables confesseurs de la foi. Cela
sera par un même honneur pour notre paroisse que de
l'avoir eu ici comme vicaire.

Je jurnais glancer aux registres ou aux actes
notaires de nombreux actes indiquant la présence de
M^r Chablat. Je me borne à indiquer celui-ci de 1771.
C'est un contrat de mariage passé au bench devant M^r.
Lafeyre notaire royal à St. Martin entre un sieur Pierre
Lafon, "habitant en cuivre" de Longuepoint de St. Christo-
phe et Helie Delahut du Bench. Comme témoin je
remarque Jacques Gabriel Lescure, curé de St. Christophe,
Pierre Jauriac, p^rêtre communalité de cette paroisse et
M^r. Pierre Chablat, curé de St. Martin. Cantale.

Messire Chablat résigna la cure le 17 nov.
1772, en faveur de François Danglars, devant l'acte n^o.

moyennant une pension viagère de 200 livres. Il se retira alors à Chablat, dans sa maison natale, où il vécut encore longtemps. Il ne dédaignait pas de sortir de sa retraite pour aider dans leur ministère curé et vicaire. Il signait aux registres: ancien curé de St Martin. C'est ainsi que nous constatons sa présence en 1773 aux obèques de dame Lafeyre, épouse du notaire du lieu, et en 1780, à celle du notaire lui-même. Quand survint la tourmente, il vivait encore. Il vécut assez pour voir le malheur de notre pays et en ressentir le doublement contre-coup. Il subit des araires de la part de quelques énergumènes. On ne pouvait songer à écarter ce vieillard. On tenait pourtant à lui prouver qu'on ne l'oubliait point; il fallait bien aussi lui faire espérer la peine qu'on prenait inutilement pour capturer son neveu, le diacre Chablat, le compagnon inséparable et insaisissable de l'abbé Baldus d'Ally. Le 20 thermidor an 11 de la République "une et indivisible" (1794), le Directeur de Morinae ordonna des perquisitions à son domicile. Les argousins de Pleant s'adjoignirent pour cette noble opération quelques officiers municipaux du lieu. Le bon vieillard haïssait sans égards d'ex-curé et autres amis nités, sent la douleur de voir fouiller sa demeure de fond en comble par une bande ivre. Faut-il d'autres boutades, on l'en prit à ses livres et sa bibliothèque partit pour Pleant. J'ai un reçu de la commune de Pleant attestant que "lesdits livres de l'ex-curé Chablat ont été retirés et sont en la possession de la commune de Pleant".

M. Chablat survécut-il longtemps à ces odieuses et insultes humiliantes? Malgré d'actives recherches, il m'a

été impossible de décrire son acte de décès. A mon avis il dut mourir à Chablat durant cette période 1794-1798 où les registres manquent ou sont incomplets, et pour cause.

Durant sa retraite, l'abbé Chablat oubliait si peu sa chère paroisse qu'il songea à lui faire du bien même après sa mort. Il est un bienfait pour une paroisse, c'est une mission, c.à.d. un moment pieux où par des prédications appropriées, par une revue de toute la population, des prêtres qui ont une aptitude spéciale enkyrement le relèvement d'une paroisse, s'obligent pendant plusieurs semaines à réfléchir sur les intérêts de l'âme. C'est souvent pour tout un pays un renouveau, un changement dans les habitudes, un retour aux anciennes et châtimentes traditions. Il y avait jadis à Salers une maison de missionnaires fort renommée. En particulier dans notre région ils étaient très populaires. Fréquentes étaient leurs pieuses visites à St Christophe et à St Martin. Nous avons déjà vu que l'enquête au sujet du différend entre le prieur de la Roche et la paroisse avait été confiée au missionnaire de la Roche de Salers, lequel solutionna le litige au gré des habitants par son active et lovable entremise. En 1759, les mêmes missionnaires donnaient les pieux exercices à St Martin quand l'un des prédicateurs, M^r Jean Laviolle, âgé de 71 ans, mourut presque subitement. Sur le désir de la population, il fut enterré dans l'église paroissiale, non à l'endroit ordinairement désigné pour les sépultures ecclésiastiques c.à.d. au sanctuaire, mais au pied du bénitier. L'acte de décès est signé par son collègue Gérard Rivière qui avait été vicaire de la paroisse en 1747.

Messire Chastot ne se borna pas à appeler les missionnaires de son vivant, il voulut encore assurer à ses fidèles le bénéfice posthume de ses libéralités. Le 23 septembre 1780, il donna d'abord 2400 livres pour qu'une mission soit "tenue" dans la paroisse en décembre 1781, puis bientôt après 1000 livres pour fonder à perpétuité une mission de 15 ans en 15 ans. (cf. Histoire de la mission de Salen par l'abbé Delieu p. 48).



1773-1790

François Danglars de la Garde.

Cette fois le nouveau pasteur

rompt la tradition des curés originaux de la paroisse.

"Il était fils du seigneur de la Garde, dont le fief s'étendait sur la paroisse de Colandres". Cette note donnée par un érudit me semble bien concorder avec une autre mentionnée au Dictionnaire historique du Cantal (article Colandre, tome 3^e, page 217). Le fief de la Garde de Colandres fut bien au X^{IV}^e s. la propriété de la famille de la Garde, mais au X^V^e-siècle, il passa à Etienne de la Forge, puis au XVI^e à la famille de Flisque. Après maints procès de cette famille avec celle de Soucous, la Garde changea encore une fois de maître et devint propriété de la maison d'Anglards de Barrignac. Il se peut ~~qu'il~~ que notre pasteur appartint à cette famille et qu'il jugea bon d'ajouter la rallonge, ^{cependant il signe} toujours : Danglars. ~~de Danglars~~ ^{un tout autre} Mais gardons-nous de chercher à fécul-
ties les arcanes nobiliaires de jadis.

+

Messire Danglars (il signe ainsi), était vicaire de Bromont-Lamotte, en Bas-Auvergne, quand il fut appelé à la cure de St. Martin Cantaleis. Il en prit possession officiellement devant le seigneur notaire, le 1^{er} février 1773, mais il signait aux registres depuis le mois de novembre 1772.

Le 8 octobre 1775, il fut pourvu de la "chapelainie" de la St^e Vierge et des saints Innocents, fondée à l'autel Notre-Dame dans le monastère de Mauriac. Cette chapelainie, devenue vacante par le décès de François Violle, était à la nomination du trésorier et du cellier. Qu'était cette charge? Probablement un honneur et une source de bénéfices, sans aucune charge, puisqu'elle n'entraînait pas la nécessité de la résidence.

Il reçut le 25 septembre 1779 la visite de M^{re} de Bonal, évêque de Clermont. A la lecture du procès-verbal de cette visite, on remarque une grande amélioration matérielle dans l'état de l'église. Autels, meubles, reliquaires (car il y en a 2 cette fois, dont 1 en argent) et aussi registres et comptes, tout est en règle. Le presbytère manque toujours. Le curé n'a trouvé un logement propre qui a un quart de lieue de l'église. Mais pas d'indication sur le village où est cette résidence. Est-ce Challet?

Le pèdicensen, M^{re}. Chablat, deant habite à Chablat sa maison parounelle. Les hēnties de M^{re}. Merelle avaient dû recevoir la maison de leur oncle curé à Chablat aussi et l'utiliser à leur convenance. M^{re}. Danglars n'aurait pas habité au Bac, dans l'actuel logis de Madame Chénialle. Les poseurs actuels m'assurent que lorsqu'ils achetaient ce logis, le mur intérieur portait des inscriptions ou tableaux semblant indiquer une ancienne fourniture ecclésiastique.

Le procès-verbal indique encore qu'il n'y a ni maître ni maîtresse d'école. et immédiatement après cette note, une deuxième dit textuellement: les enfants sont bien instruits. Le texte ne évidemment l'instruction religieuse, mais par le fait il indique aussi que ces enfants reçoivent l'instruction de quelqu'un qui les forme et les dresse. J'en reviens toujours à cette explication qui est du reste celle donnée par beaucoup de ceux qui ont écrit sur la question de l'instruction avant 1789: cette instruction était donnée par les prêtres communalistes, dans chaque paroisse. La chose est sûre pour Meaux, puisque affirmée dans les actes publics. Nous aurions aimé voir ici une indication certaine, officielle.

Francis Danglars fut membre de l'assemblée provinciale pour l'ordre du clergé en 1787 (Dictionnaire historique du Cantal IV. 285) son compagnon dans la même charge était M^{re} de Bure, curé de St-Paul-de-Labers. Cette assemblée était l'équivalent de nos conseils généraux et d'arrondissement.

Nulla mention d'actes officiels de notre pasteur.

Il mourut en fonctions. La mention du registre de catholicité est brève. "Monsieur François Danglars, curé de cette paroisse, décédé le 30 décembre 1789, âgé de 52 ans, a été inhumé dans le cimetière de cette église le 2 janvier 1790, en présence de Jean Delbos et de Antoine Rial-Baltet vicaire."

C'est le premier curé de la paroisse inhumé à l'estérieur de l'église. La sépulture ^{de curé aux} ~~ecclésiastiques~~ dans l'ancien cimetière était, on a-t-on dit, au pied de la croix centrale. Sur leur tombe était une large dalle ornée d'une simple croix tracée sur la pierre. M. Mauriac, lors de la translation du cimetière, fit transporter 3 de ces dalles au presbytère où on en fait le voir encore le long de l'escalier d'entrée.

Aprogemere

1790-1792.

Gabriel Danyoly

On ignore le berceau de

sa famille. quelques-uns le disent natif des environs du Mur-de-Bazay; des recherches faites dans les registres de cette paroisse n'ont donné aucun résultat - d'autres veulent que sa famille soit originaire de Mauriac, qu'elle y ait occupé un rang distingué dans la bourgeoisie. Mais la réalité n'en serait-elle pas plus simple. Il y avait des Danyoly à St-Martin au XVIII^e siècle. Le 30 juillet 1743 eut lieu dans l'église de St-Martin le mariage de Christophe Danyoly, fils à feu François et Jeanne Pomeyrol, du village de la Margorie près le Vigean, et de Catherine Ducos de Charaniac, fille à Jean et Louise de Perteilh, des Bardettes, en présence du sieur Joseph de Perteilh, aïeul maternel de l'époux, habitant de la Croix de St-Cirqes, de Malbert.

Justement notre parleur est né vers ~~1744~~ 1746.

Les registres de catholicité nous apprennent qu'il était en fonctions le 20 mai 1790; à cette date il signe un acte de baptême. Il entre dans la hiérarchie et prend les rênes du gouvernement d'une paroisse à un moment singulièrement dangereux où il fallait une énergie

peu commune. L'épreuve commença par la demande du ser-
 ment à la Constitution Civile du Clergé, c'est à dire l'adhe-
 sion à une machine de guerre contre la religion imaginée
 par les sectaires. M. l'abbé sene dans ses notes inédites, dit
 que M. Damply refusa le serment. La vérité est tout au-
 tre, je crois. En réalité, notre pasteur oscilla pendant un an
 et demi, tantôt donnant tantôt refusant son adhésion.
 Le 13 février 1791, il prêta le serment constitutionnel qu'il
 rétracta au prône de la messe paroissiale le 16 octobre. Le
 15 décembre suivant, il se départit de cette rétractation et
 maintint son premier serment. Ce qui ne l'empêcha pas
 de renouveler sa rétractation le 13 novembre 1792. Com-
 ment l'administration civile se retrouva-t-elle dans
 ce dédale et traita-t-elle le pasteur de St Martin, les
 feuilles des Archives Départementales ne le disent pas.
 Son traitement fut mandaté au Directoire du Départe-
 ment jusqu'en juillet 1791. Mais il dut ensuite être re-
 gardé comme réfractaire. Puisqu'un "intrus", Dalbin,
 fut élu constitutionnel de notre paroisse le 25 mars 1792.
 L'autorité diocésaine elle-même dut conserver à M.
 Damply sa qualité de "prêtre fidèle", puisqu'elle le réin-
 tégra purement et simplement le neuf octobre 1796.

Ce qui lui valut sans doute cette indulgence de l'autorité ecclésiastique, c'est sa conduite durant les jours troubles, il ne s'éloigna pas de son poste. De 1793 à 1797, il continua son ministère clandestinement, visitant les malades, administrant les sacrements, comme le faisaient les régistes de la paroisse. Noté cependant qu'il était porté sur la liste des émigrés, et que cette inscription était son arrêt de mort au cas où il aurait été saisi par la maréchaussée.

Note sur l'époque révolutionnaire.

Une des particularités de cette époque fut de s'attaquer aux noms mêmes qui pourraient rappeler q. q. chose du passé. Les noms des localités à son tour dérogieuses furent délaissés. En voici q. q. exemples:

St Bonnet, canton de Mauvezin, de l'ant. -	La Montagne.
St Chamant c. de Salers -	Bane-Bertrande.
St Clement c. de Vic. & Cère -	Clement-Belle-Viste.
St Etienne c. de Riom -	Rochers républicains.
St Eulalie c. de Pleaux -	Basse-Maronne.
St Flour -	Fort-Cantal, Fort-titre
St Martin Cantale, c. de Pleaux -	Gilbert Cantale.
St Prost c. de Salers -	Bertrande.
St Vincent c. de Salers -	Mars.

Aprogemere

1793.

Le gouvernement considérant
M^{re} Danyoly comme hostile aux idées du jour et opposé aux
aux lois jacobines, lui donna un successeur dans la per-
sonne de Jean Dalbin. Ce prêtre, pour mériter la faveur
de l'évêque intrus, Thibault, avait prêté le serment contre
l'athéisme. Il était né le 25 décembre 1759, de Jean et Anne
Leseure, à Rionyspoux, de l^{re} Remy de Salers. Commission
né une première fois le 13 mai, pour Marmantac, il ne
dut sans doute pas accepter et fut alors nommé à Saint-
Maur Cantale, le 25 du même mois. Note paroise ne lui était
pas inconnue. En 1774, un Dalbin avait épousé une de-
moiselle C. de l^{re} Martin et le curé de l^{re} Remy était venu
assister au mariage, sans doute avec le jeune Jean Dalbin.
La commission dut du reste être confirmée par l'élection po-
pulaire et la population l'accepta. Il était in en fonctions
le 25 mai 1792. Rester-t-il longtemps? La question peut
se poser quand on lit la note suivante de Archives, Départe-
mentales. Le 15 octobre 1792, certaines cures étant vacantes
par démission, le District de Mauriac mentionne par
ses registres une lettre adressée au conseil épiscopal pour
recommander la candidature de Pierre Chanet, curé

de St. Martin Cantabrig. D'autre part si on consulte les regis-
tres on trouve les relations suivantes de la main de M. Dalbin.
"1792. p. 4 le 16 décembre est né Antoine Marty, a été baptisé le
même jour à ce qu'on a rapporté." Il semble naître des faits.
lequel y a de certain c'est qu'il disparait totalement à
l'époque de la fermeture des églises. A ce moment, le pouvoir
civil ne faisait aucune distinction entre clergé fidèle et clergé
assermenté. Tout prêtre saisi était incarcéré, relégué et dégra-
dé sinon occis. M. Dalbin dut donc se tenir en quelque
retraite où il put mériter à loisir sur la non-valeur et la
non-réunion des abaissements et des habisons. Cette médi-
tation lui fut sans doute salutaire; il revint en lui-même
me et demanda pardon à Dieu et aux hommes. Lors
du rétablissement du culte et de la réorganisation des
paroisses, l'autorité diocésaine jugeant sa constitution
civile le réintégra dans les ordres officiels et lui donna
un poste actif. Tout d'abord il fut nommé vicaire à
St. Vincent, dans la vallée du Mans, il y resta en char-
ge jusqu'en 1808. Le 10 août de cette année, il était en
voyé comme curé à Colandres. Neuf ans après, 1^{er} jan-
vier 1817, il gagnait Moursages pour y remplir les mê-
mes fonctions. Le 1^{er} novembre 1820, il se rapportait
du pays natal et devenait curé de St. Paul de Salers.
J'ignore son degré de popularité dans la paroisse de
sa jeunesse, mais il est avéré que la réception du nou-
veau pasteur à St. Paul fut plutôt froide. La popula-
tion le vit arriver avec une véritable répulsion, évi-
demment en souvenir de son serment constitutionnel
d'animosité populaire et le haïssait jusqu'au bout.

lieu saint par des gaminees. On faisait disparaître les ornements nécessaires pour la célébration de la sainte Eucharistie, le chandelier, le missel, le calice. Après neuf mois de prison, il jugea bon de demander un changement de sorte, un coin de rue où la vie fut moins agitée et moins pénible. L'autorité diocésaine l'envoya à Bagnac, canton de Fleury de 1^{re} juillet 1821. Là, il fut mieux reçu et put enfin exercer tranquillement son ministère. Il serait élu digne d'une belle constitution et d'une grande fermeté, car toutes ces tribulations n'avaient point altéré sa santé. L'homme est une belle vieillonne. 80 ans, il donna sa démission en 1839 et se retira dans la paroisse d'origine à St-Remy où il vécut encore 14 ans. Il y mourut le 15 décembre 1853, âgé de 94 ans.

M. le Chanoine Poulhé lui donne à St-Martin Cantale un visaire assermenté, Bagnac. Je n'ai trouvé de ce prêtre aucune mention aux actes. Je le lui dis que ici, mais seulement sur la foi de l'indit archiviste diocésain qui a eu en ses mains de multiples sources d'information.



Au commencement de la Révolution, le
vicair de St. Martin était M. Baillit, leur Baptiste, né
à St. Christophe le 18 décembre 1752, fils de Jacques et de
Louise Jauriac. Le décret qui demandait le serment
à la Constitution Civile du Clergé s'adressait aux vi-
caires comme aux curés, il englobait tous les ecclésiasti-
ques en fonctions. Le 13 février 1791, dans la séance
publique où le curé Danyoly fut mis en demeure de
se prononcer, le vicair dut donc s'exécuter. Quoiqu'en
disant M. Jene, ordinairement mieux informé, M. Baillit
suivit l'exemple du pasteur et jura fidélité à la dite
Constitution. Mais la réflexion l'amena à résipiscence;
il rétracta son serment le 16 octobre 1794, ce qui lui
valut son inscription sur la liste des émigrés. Entre
temps, il avait continué son ministère à St. Martin,
au moins pendant un an après son serment. Au
moment périlleux, il dut se cacher dans la paroisse
natale; il échappa à toutes recherches malgré quel-
ques vives alertes. Les beaux jours revinrent, il se mon-
tra à St. Christophe. Mais le goût du ministère ac-
tif était désormais pour lui sans saveur, quoiqu'il
eût sollicité et obtenu sa réintégration le 19 août 1796.

Il vécut désormais à St. Christophe tranquille et solitaire,
et y mourut le 10 ventose an XII (1^{er} mars 1804), âgé d'envi-
ron 50 ans.

Son ancien curé M. Danyoly, ne imita pas cet
exemple, et, sitôt les mauvais jours passés, le calme un peu
revenu, il retourna dans la cure de St. Martin. Pourtant il
n'en reprit officiellement la direction qu'à la réorganisa-
tion complète, le 22 novembre 1803. Ce retour dans
son ancienne paroisse et son acceptation par les paroissiens
prouve surabondamment que l'opinion ne lui tenait
pas rigueur de ses tergiversations à propos du serment
et le considérait comme un prêtre ayant fait sérieu-
sement son devoir. Il exerça ainsi le saint-ministère
jusqu'en 1820, dit M. Lene, jusqu'en 1821 dit M. de Bi-
bier dans la "liste des prêtres de l'ancien Hôpital de
Marciac". Cette dernière date me paraît la vraie,
parce que son successeur, M. Lac, fut installé à Saint-
Martin le 1^{er} juillet 1821, et que les actes ne signalent
aucune interruption dans la liste chronologique des
curés. M. Danyoly était déjà assez âgé à cette date;
il était surtout fatigué des suites de son existence
mouvementée pendant la Révolution. Il se retira
donc en 1821, mais en quel lieu, je l'ignore.

L'ordo diocésain de 1836 le mentionne décédé le
26 juillet de cette l'année précédente, à l'âge de 73 ans.
Il ne l'était certainement pas retiré à l'abbaye, car
les registres ne mentionnent ni son décès, ni son acte
d'inhumation.



de le
3 ans.
car
ute

1821. 1826.
Pierre Lac.

Né à Lagarrigue, parvine de Boisset, le
24 décembre 1786, fut successivement vicaire à Marcolès
et curé d'Arches avant son arrivée à St. Martey. Cst. Instal-
lé ici le 1^{er} juillet 1821, il y séjourna quelques années
seulement. En 1826, il donna sa démission pour
obtenir un poste plus rapproché de son lieu d'origine,
Roussy, où il mourut en 1850, le 11 avril.



1826. 1858

Claude Bouchy.

Claude Bouchy lui succéda
le 1^{er} septembre 1826. Il était né à Trizac le 21 juin
1794. Il quitta pour St. Martin la résidence des mission-
naires diocésains :

Il mourut en fonctions le 8 septembre 1858
et fut inhumé au cimetière de la paroisse.

Aprogemere

1858. 1872.

Antoine Guy.

Cette fois c'est un ^{ancien} professeur du Petit-Séminaire de Meaux qui vint occuper la porte de St-Martin. Il le connaissait bien puisqu'il était originaire du village de Col de St-Christophe, en 1809. +

Il resta parmi nous du 1^{er} octobre 1871 au 6 mai 1872. A cette dernière date, il décéda subitement un soir à l'église, pendant l'exercice du mois de Marie. Il tomba à la renverse en visitant le chapelet, m'a raconté une religieuse de Notre-Dame de laers qui était à côté de lui pendant la cérémonie. Il fut inhumé au cimetière de la paroisse où l'on voit encore sa pierre tombale à côté de celle de M. Lacroze, son successeur.

Il venait de Châlons-sur-Marne où il avait passé 2 ans comme curé, en l'église de Meaux, 1856.

Aprogemere

1872.1880

Jean Lacroze

Il était né à Terres de
St. Cirqes de Malbert le 1^{er} février 1817. Successivement
vicaire à Sabers, à Montrévy, curé de Calvinet, il fut
ensuite nommé curé de St. Martin. Cantalès le 21 juin 1872.
Il mourut en fonctions le 24 septembre 1880.

Ses restes mortels inhumés dans l'ancien cime-
tière ont été transférés au cimetière actuel où ils re-
posent à côté de ceux de M. Guy, son prédécesseur.

Aprogemere

1880-1905.

Jean-Louis Abel Mauriac.

Il naquit le 4 janvier 1836 à St-Christophe, paroisse où les idées religieuses sont en honneur, et dans une famille où il était de tradition de donner des prêtres à l'église : on conserve au presbytère de St-Christophe une liste de nombreux prêtres issus de cette famille.

Après de sérieuses études au Petit-Séminaire de Pleaux qui commençait alors à établir sa réputation, il gagna le Grand-Séminaire de St-Flour où vint bientôt le rejoindre son jeune frère Henri, le futur supérieur du Petit-Séminaire. Et quelques années plus tard, tandis que celui-ci se spécialisait dans la chère maison de Pleaux, "la maison", sent-on dire, Abel choisissait le ministère paroissial. Il y excellait si bien qu'en peu de temps il gravit les degrés, si courtois alors, de l'"échelle vicariale". Successivement St-Cernin et Mauriac le virent agir et l'entendirent parler, toujours un peu solennel, mais si digne et si bon.

Enfin, M. Lacroze étant mort, notre vicaire se laissa tenter par la cure de St-Martin qu'il connaissait de longue date : il voyait depuis son enfance son gracieux clocher se profiler à l'horizon - il avait entendu quotidiennement la

+

voix harmonieuse de ses cloches. Il y fut nommé en septembre 80.
Un mois plus tard eut lieu l'installation solennelle sous la pré-
sidence du vénérable M. Aurier, archiprêtre de Mauriac. Pour
présenter son vicaire à ses nouveaux paroissiens qui le con-
naissaient pourtant déjà, le curé de Mauriac sut trouver
des paroles qui allèrent au cœur de tous.

Et le nouveau curé se mit à l'œuvre. En peu de
temps la communication entre pasteur et ouailles fut
complète. Les paroissiens étaient ravis de leur curé. Ils
lui trouvaient grand air, bon cœur et talents hors ligne.
Le curé, lui, trouvait d'un bonheur sans mélange.
La population était vraiment chrétienne. Sur elle, la va-
que d'indifférence qui déserte actuellement en notre ré-
gion, commençait à peine à se faire sentir ses renou-
els, elle aimait son église; elle en connaissait le chemin non
~~seulement aux~~ grandes fêtes, mais chaque dimanche.
Aussi devant cette nombreuse et régulière assistance,
quelle splendeur dans les cérémonies, quelle harmonie
dans les chants, quel charme dans les paroles de l'orateur
sacré! Vraiment peu d'églises de campagne, m'affirmerais-je,
pourrait offrir pareil ensemble harmonieux et distingué!
Son église, qui il savait de toutes manières pour inter-
esser son monde, flattait M. Mauriac dans ses goûts ar-
chitecturaux très prononcés. Son cachet ancien le ravissait
et il en détaillait avec plaisir au visiteur les belles beautés.

Le clocher de cette église avait une réputation et
des traditions. On sait par un mot du Dictionnaire
Historique du Cantal, imprimé vers 1858, que la tour des
cloches de St. Martin était déjà à ce moment et depuis

longtemps renommée. Pourtant quelques détails laissaient à désirer. Le musicien délicat qu'était M. Mauriac ne pouvait manquer d'apporter là aussi la harmonie complète. Et il le fit, ne faisant ni son temps, ni sa peine, ni son argent. Ce fut pour lui une fête inoubliable le jour où il vit la bénédiction des nouvelles cloches harmonisées. J'ai donné plus haut le compte-rendu qu'il fit de cette journée au registre du conseil de fabrique. Et enfin quand il fut parvenu à former un sonneur expert, un vrai virtuose, il éprouva une réelle joie. J'allais dire un ravissement.

Tout attachait donc M. Mauriac à cette paroisse de St-Martin. Aussi ne voulut-il jamais la quitter malgré de pressantes sollicitations épiscopales. Pour lui prouver cependant en quelle haute estime il était tenu par ses supérieurs, Monseigneur l'honora de la dignité de chanoine honoraire.

C'était donc une belle figure de prêtre. Son souvenir restera ici impérissable. Il acquiescèrent même une plus grande intensité par le recul du temps. J'ai connu personnellement M. Mauriac et j'ai vu de près aux réunions des conférences de Clermont. D'une superbe prestance et d'une réelle distinction de manières, un peu distant peut-être, il savait néanmoins à l'occasion se faire bienveillant et aimable. L'éloge qui sortait de ses lèvres était rare, mais il n'était jamais banal. Il n'y avait que plus de joie. Il exerça longtemps dans sa paroisse une très grande action et sut y faire beaucoup de bien.

La maladie et les infirmités l'obligeaient un jour à prendre une retraite anticipée ; il se retira alors dans sa maison natale à St. Christophe. Là, côte à côte avec son frère Henri, ancien supérieur de Pleant, retiré lui aussi par suite d'infirmités, plutôt qu'à cause de l'âge, il menait une vie simple, pieuse, austère, digne préparation à la vie de l'éternité. On peut croire que de sa fenêtre, il aimait souvent regarder sa chère paroisse ; le son de ses chères cloches venait jusqu'à lui, comblant la vallée de Nohe. Dans de leurs flots d'harmonie pieuse : il s'associait ainsi à toutes les joies et à tous les deuils de ses anciens paroissiens bien-aimés. Sa retraite fut de courte durée : il rendit doucement son âme à Dieu le 15 juillet 1906. L'assistance à ses obsèques : grande était la foule de ceux qui étaient venus pieu pour le prêtre disparu - dans cette foule il y avait de nombreux habitants de St. Martin.

1905. 1914.

Bornes

Actuellement curé à Angland. de Tiers.

19... - 1910

Jean-L. Ribayre.

+ à Pleant en

1910 - 1923

J. Henri Burin.

1923 -

Meyniel.

